Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du: 7 décembre 2020

n°53/2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme HAYBRARD DANIELI est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Marc MENGAUD, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Henri POISSON, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Sabine CHABERT, Reine EXPERT, Annie PERA.

Mrs Michel ARPAILLANGE, Philippe HEDIN, Philippe LASMAN, Gérard LAVIGNE, Roger PEDRERO.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 53

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Lison GLEISES à Gilbert HEBRARD Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY

Excusés:

Mmes Lison GLEISES, Virginie MIR, Florence RANC. Mrs Bernard BARJOU, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Pierre VIDAL.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le SCoT.

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération du 23 mai 2016 en faveur de demandes de subventions relatives à l'ingénierie et aux études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce PCAET,

Vu la délibération 57/2016 au 12 décembre 2016 portant sur la demande de subventions LEADER au regard du plan de financement du PCAET

Vu la délibération 24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu la délibération 39/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 40/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un chargé de mission Transition Energétique ;

Vu la délibération 57/2016 du 16 décembre 2016 portant sur le plan de financement lié au Plan Climat Air Energie Territorial;

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 aout 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence.

Vu la délibération 37/2019 du 25 novembre 2019 portant sur la demande de subvention liée au Plan Climat Air Energie Territorial;

Vu la délibération 22/20 du 10 février 2020 portant adoption du PCAET

Monsieur le Président propose un plan de financement estimatif sur 2 ans pour la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais :

Budget prévisionnel PCAET sur 2 ans : 2021-2022				
Dépenses prévisionnelles	НТ	TTC	Recettes prévisionnelles	
actions (évènementiel, communication, formation, études)		20 000 €		
Prestation externe SIG		20 000 €	PETR	58 240 €
Ingénierie Transition énergétique (mise en œuvre et suivi du programme d'actions)		72 000 €	LEADER: 48%	53 760 €
Total budget indicatif 2021-2022		112 000 €	Total recettes	112 000 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Comité syndical DECIQÊ, à l'unanimité:

- D'APPROUVER le plan de financement estimatif du Plan Climat Air Energie Territorial tel que présenté;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 7 décembre 2020

Le Président

Gilbert HEBRARD